2017

Rapport annuel

New Brunswick
College of Pharmacists

Ordre des pharmaciens
du Nouveau-Brunswick

5 Mission et valeurs

6 Message du président

8 Message du registraire

10 Points saillants de 2017

12 Inscription et membres

14 Évaluations et inspections sur place des pharmacies

17 Comité des plaintes et comité de discipline et de l'aptitude à exercer

18 Prix en pharmacie du Nouveau-Brunswick

19 Membres du conseil - 2017

20 Comités et membres en 2017

22 Rapport du vérificateur et états financiers (en anglais seulement)

Dans le présent document, le genre masculin est utilisé au sens neutre et désigne les femmes autant que les hommes.

*Régir **l'exercice** de la pharmacie pour un Nouveau-Brunswick en **meilleure santé***

Mission et valeurs

La profession de la pharmacie possède le privilège de l'autoréglementation au Nouveau-Brunswick. Le gouvernement provincial nous ayant délégué l'autorité de réglementer, cela implique que nous mettons l'intérêt public au-dessus de notre propre intérêt collectivement et de l'intérêt de nos membres individuellement. Notre mission, Régir l'exercice de la pharmacie pour un Nouveau-Brunswick en meilleure santé, guide toutes les activités de l'Ordre et exprime notre engagement envers le public que nous servons.

Les valeurs fondamentales de l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick sont les suivantes :

1. Respect et intégrité
2. Responsabilité (envers le public et la profession)
3. Soutien et autonomisation
4. Leadership
5. Collaboration
6. Transparence

Message du président

Ce fut pour moi un plaisir d'occuper le poste de président du conseil de l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick pendant les deux dernières années. Durant cette période, j'ai eu le bonheur d'être épaulé par les membres dévoués du Conseil qui ont travaillé fort pour réaliser la mission et défendre les valeurs de l'Ordre. Je suis fier d'avoir servi de leader auprès de ces représentants compétents de la profession pharmaceutique et je les remercie sincèrement pour leur soutien indéfectible et leur encouragement tout au long de mon mandat.

Au début de mon mandat, je me suis principalement concentré sur deux domaines précis : la reconnaissance du leadership de la profession, ainsi que l'amélioration et la promotion de l'exercice professionnel. Je suis convaincu qu'un bon leadership est indispensable au perfectionnement de nos futurs leaders de la profession, de même que l'amélioration de l'éducation, de la formation et de la législation. Tout cela est essentiel à l'amélioration de l'exercice professionnel afin de permettre aux pharmaciens d'optimiser leur potentiel et de consolider leur rôle à titre de membres de l'équipe de soins primaires du patient. Je suis fier du progrès accompli par l'Ordre et je crois que nous sommes bien placés pour continuer d'obtenir des résultats positifs dans ces domaines importants.

Mon mandat en tant que président du Conseil tire à sa fin, et c'est avec énormément de fierté que je réfléchis aux réussites obtenues en pharmacie au Nouveau-Brunswick, surtout au cours de la dernière année. Tout au long de 2017, l'Ordre a travaillé à divers dossiers importants comme le nouveau code de déontologie, ainsi qu'aux documents d'orientation à l'intention des professionnels de la pharmacie sur le naloxone et le cannabis à des fins médicales, sans compter l'adoption de la norme nationale Modèle de normes relatives à la préparation de produits stériles. L'Ordre a abordé la question de la vente des médicaments à accès limité dans les commerces de gros et de détail, a travaillé aux révisions apportées à la section sur le transfert de possession de la Directive professionnelle sur la méthadone et a adopté des exigences sur la déclaration obligatoire des erreurs de médication dans les pharmacies.

Au terme d'une large consultation sur la première ébauche du nouveau code de déontologie au début 2017, on a procédé à une révision afin que le code ne se limite pas à un autre ensemble de règles destiné à orienter nos membres; ce fut sans doute une démarche sortant des sentiers battus pour un organisme de réglementation professionnel. Le nouveau code de déontologie vise à doter les membres d'un modèle de prise de décision appuyé par les principes bioéthiques de sorte qu'ils se sentent habilités à exercer la profession dans l'intérêt supérieur du public qu'ils servent et qu'ils prennent des décisions éthiques lors des soins aux patients. On continuera le travail au code de déontologie en proposant son adoption par les membres à l'Assemblée générale annuelle de cette année, sa mise en œuvre et la formation afférente devant suivre plus tard cette année et en 2019.

Le Conseil, les membres des comités et le personnel ont consacré un temps et des efforts considérables pour réaliser et mettre en œuvre ces projets. Comme de nombreux volets ont des répercussions à l'échelle nationale, je félicite le personnel du bureau d'avoir su trouver le juste équilibre entre les priorités quotidiennes et le travail ardu exigé pour s'attaquer à ces questions importantes et conseiller les membres de notre profession.

> ***« J'encourage les membres du Conseil, les comités et tous les membres de l'Ordre à continuer de travailler au rayonnement du leadership de la profession, ainsi qu'à améliorer et à promouvoir l'exercice professionnel. »***

Au cours des deux dernières années, j'ai joué le rôle de membre d'office de nombreux comités, notamment du Conseil exécutif, du Comité de gouvernance, du Comité des finances, du Comité des prix, du Comité des mises en candidature, du Comité du personnel et du Comité des inscriptions. Des membres de la profession donnent de leur temps pour siéger à ces comités, et mon expérience personnelle me permet de confirmer qu'ils prennent leur rôle au sérieux, et que leur apport est d'une valeur inestimable. Je remercie sincèrement les membres de tous nos comités pour leur temps et leur engagement.

J'encourage les membres du Conseil, les comités et tous les membres de l'Ordre à continuer de travailler au rayonnement du leadership de la profession, ainsi qu'à améliorer et à promouvoir l'exercice professionnel. De plus, j'aimerais voir chez chaque membre le désir de participer au travail de l'Ordre et de siéger à un comité ou au Conseil maintenant ou plus tard.

Ce fut un plaisir de vous servir à titre de président, et je suis heureux du soutien que j'ai reçu des membres du Conseil et du personnel au bureau de l'Ordre. Je les remercie de leur engagement à donner un service exceptionnel à notre conseil et à nos membres.

- Mario R. Levesque

Message du registraire

Quand nous abordons nos réalisations, il faut comprendre qu'une très grande partie des travaux qu'entreprend l'Ordre s'échelonne sur plus d'un exercice, ce qui rend difficile d'affecter nos réussites à une seule année. Par exemple en 2016, nous avons commencé à articuler dans nos messages aux membres la notion de « Faire ce qui est correct » plutôt que « Suivre les règles ». Ce thème s'est prolongé en 2017 alors que nous avons tenu des séances d'information partout dans la province durant la période de consultation sur l'ébauche du Code de déontologie. Nous avons accompagné le lancement de ce Code de déontologie d'un exposé conçu pour mettre les membres au défi de réfléchir sur leur pratique et sur les moteurs de leurs décisions professionnelles. En substance, le cadre conceptuel des membres ne sera plus un ensemble de règles *(Que **suis-je censé** faire?)* mais plutôt l'éthique *(Que **dois**-je faire?)*, fondement de la déontologie.

À titre d'organisme de réglementation de la profession de la pharmacie au Nouveau-Brunswick, l'Ordre exige que ses membres respectent les lois en place – nous avons régulièrement recours au Règlement. Mais dans la réalité actuelle de l'exercice de la pharmacie, les membres ne rencontrent pas toujours des situations noir et blanc. Après une vaste suite de consultations, d'examens et de révisions, la version finale du Code de déontologie est soumise à l'approbation des membres à l'AGA de cette année. Le Code signale notre virage philosophique mettant l'accent sur « faire la bonne chose » avant tout, et propose aux membres un modèle de processus décisionnel qui s'appuie sur les quatre principes bioéthiques.

Les pressions et les ouvertures que procure l'élargissement de leur champ d'exercice mettent les pharmaciens au défi d'en profiter pour redéfinir leur pratique et leur place au sein de l'équipe de soins. De fait, l'une des thématiques les plus fréquemment évoquées en 2017 dans le sondage bisannuel des membres est l'augmentation du niveau de stress en milieu de travail. Les répondants du sondage ont fait des commentaires par écrit qui mentionnent les pressions externes, les conditions de travail et la charge de travail parmi les facteurs contribuant à cette culture du travail. Le taux de réponse le plus élevé depuis le lancement de ce sondage en 2011 (36 % des pharmaciens) laisse clairement comprendre que les membres se tournent vers l'Ordre pour les guider dans leurs difficultés. En effet, cette participation montre qu'il s'agit du moment le plus opportun pour renouveler l'attention que nous portons aux pratiques de gestion de la qualité et à la prise de décision conforme à l'éthique.

Ce cadre philosophique concerne aussi les membres du conseil, des comités et du personnel de l'Ordre dans l'exécution de leurs devoirs. On a amplement constaté ce virage en 2017 dans leur travail sur plusieurs dossiers importants, particulièrement chez les membres du conseil qui ont étudié des questions telles que la section « Transfert de possession » de notre directive professionnelle sur la méthadone, la directive sur le cannabis à des fins médicales et le nouveau Code de déontologie.

Il semble que l'adoption de la Loi sur les pharmaciens du Nouveau-Brunswick en 2014, il n'y a pas si longtemps, nous ait mis sur la voie du « changement ». Comme pour les dernières années, les modifications, les défis et les opportunités n'ont pas manqué en 2017. Dans l'immédiat, le nouveau Code de déontologie constitue notre tremplin pour l'opération d'un virage dans notre mentalité et celle de nos membres, soit la transition entre suivre strictement des règles (permettant d'éviter tout risque) et une démarche axée sur les résultats souhaités. Autrement dit, il s'agit de réfléchir en termes de la bonne chose à faire dans telle ou telle situation particulière pour nous assurer que les patients reçoivent de bons soins. Nous ne disposerons peut-être jamais d'outils parfaits pour nous aider à prendre des décisions, mais nous devons néanmoins prendre des décisions en les fondant sur des principes rigoureux et être prêts à prendre la décision qui s'impose, quelle qu'elle soit.

> ***« Je vous félicite tous et toutes pour la très haute intégrité de votre pratique et votre engagement à mettre en priorité absolue la santé et la sécurité des gens du Nouveau-Brunswick. »***

À titre de secrétaire général, je continue de m'estimer chanceux d'exécuter mes fonctions sous la gouverne et avec l'excellent soutien d'un conseil si engagé et si motivé. J'adresse mes remerciements aux membres du conseil, des comités et du personnel pour leur persévérance et leur dévouement au succès de l'Ordre et la place prépondérante qu'ils accordent à sa mission et à ses valeurs dans leurs décisions et leur leadership.

Je m'en voudrais de ne pas reconnaître l'important travail qu'accomplissent également nos membres dans leur pratique. Certains et certaines reçoivent les hommages bien mérités de leurs pairs durant notre cérémonie annuelle de remise des prix, mais je sais que beaucoup d'autres parmi vous apportent énormément au public qu'ils servent et restent néanmoins dans l'ombre. Je vous félicite tous et toutes pour la très haute intégrité de votre pratique et votre engagement à mettre en priorité absolue la santé et la sécurité des gens du Nouveau-Brunswick.

Notre profession va continuer d'évoluer rapidement, et il est évident que la prochaine année présentera ses défis. Mais l'Ordre et les membres y trouveront aussi des opportunités de produire un impact positif sur la santé et le bien-être des gens du Nouveau-Brunswick. Il me tarde de prendre connaissance des réussites et des réalisations de l'année qui vient, dans cette période d'ajustement de notre orientation en vue de faciliter la prestation de soins de grande qualité, pour le plus grand bien du public que nous servons.

- Sam Lanctin

Faits saillants en 2017

Règlement de la question de la vente de médicaments d'usage restreint au palier grossiste-détaillant

Avancement de l'élimination du papier dans le processus d'inscription – Formulaires automatisés

Création et dotation d'un poste de coordinateur de l'administration et des politiques

Publication de l'énoncé de position sur la naloxone

Centralisation des appels entrant au bureau

Approbation de la directive de Déclaration obligatoire des erreurs pour les professionnels en pharmacie

Mise en œuvre sécuritaire des modifications de la section de la Directive professionnelle sur la méthadone qui porte sur le *Transfert de possession*

Approbation d'un nouveau Code de déontologie

1. Tournée des régions réussie
2. Atelier pour les membres du conseil
3. Adoption du Code par le conseil

Dispensation de formation continue en pharmacie aux membres

- Résultats des évaluations de la pratique (en conférence)
- Techniciens en pharmacie (en conférence et en milieu hospitalier)

Création de *l'Évaluation indépendante d'entrée en exercice*

Adoption des Normes modèles relatives à la préparation de produits stériles en pharmacie publiées par l'ANORP

Établissement d'un processus pour la vérification annuelle des membres

Inscription et membres

Au Nouveau-Brunswick,
le 31 décembre 2017, il y avait :

883 Pharmaciens actifs

69% Pharmaciens actifs autorisés à évaluer et prescrire dans le cas d'affections mineures

71% Pharmaciens actifs autorisés à administrer des injections

80 Techniciens en pharmacie actifs

31 Pharmaciens inactifs

11 Pharmaciens inscrits à un registre de pharmaciens retraités

1 Pharmaciens inscrits à un registre des inscriptions conditionnelles

Nouveaux candidats inscrits en 2017

52 Étudiants en pharmacie

84 Étudiants en technique pharmaceutique

54 Pharmaciens

11 Diplômés internationaux en pharmacie

55 Techniciens en pharmacie
(y compris 16 techniciens en pharmacie inscrits à un registre des inscriptions conditionnelles)

Examen de loi 2017

171 candidats ont passé l'examen de loi du N.-B. en 2017 à des dates différentes

84 % ont passé l'examen lors d'une des trois dates prévues en février, juin ou octobre

16 % ont passé l'examen lors de l'une des 11 séances d'examen spéciales en 2017

56 candidats ont passé l'examen destiné aux pharmaciens

115 candidats ont passé l'examen destiné aux techniciens en pharmacie

Nombre total de candidats qui ont passé l'examen de loi du N.-B. depuis 2012

Évaluations et inspections sur place des pharmacies

L'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick réglemente l'exercice de la pharmacie en s'assurant que tous les pharmaciens et techniciens en pharmacie respectent les normes et les règles conçues pour protéger le public.

Nous effectuons à cet effet des évaluations de pharmacies sur les lieux et déployons des effectifs permanents à plein temps à cette fin. L'évaluation systématique d'une pharmacie peut s'étendre sur une ou deux journées et dépasse de loin la simple inspection physique des lieux. D'autres genres d'évaluations de pharmacies ont lieu à l'ouverture de nouvelles pharmacies, à la suite de rénovations majeures ou de la relocalisation d'une pharmacie et lorsque l'Ordre fait enquête.

Tous les gérants de pharmacies sont responsables de s'assurer qu'un programme documenté de gestion de la qualité (PGQ) est mis en place dans leur pharmacie. Un volet important du PGQ est la documentation des erreurs médicamenteuses et des erreurs évitées de justesse, et leur examen en compagnie des membres du personnel de la pharmacie.

Le conseil a adopté en 2017 une motion qui rendra obligatoire le signalement des erreurs à une base de données externe à caractère national. La mise en œuvre de cette résolution est prévue pour l'année prochaine après modification du Règlement. À ce niveau, la déclaration n'a pas pour but de punir mais de fournir une occasion d'apprentissage. En étudiant les tendances dans les erreurs qui se produisent, on pourra réduire la probabilité que ces erreurs se reproduisent à l'avenir.

Les agentes de terrain continuent de travailler avec les pharmaciens et les techniciens en pharmacie afin d'identifier et de mettre en œuvre de meilleures pratiques pour améliorer l'exercice de la pharmacie au Nouveau-Brunswick.

L'Ordre demande la rétroaction des membres après la visite

« L'évaluation s'est très bien passée. Certaines pratiques ont été modifiées ou changées pour améliorer le travail. Toutes nos questions ont été répondues. »

Évaluation de l'assurance de la qualité

Question A

La personne qui m'a parlé était flexible pour ce qui est de fixer un rendez-vous. J'estime qu'elle a collaboré équitablement avec moi.

- Entièrement d'accord (93%)
- Plutôt d'accord (0%)
- Plutôt en désaccord (0%)
- Pas d'accord du tout (0%)
- s/o (7%)

Question B

L'évaluation n'a pas occasionné de dérangement dans notre lieu de travail, ou très peu.

- Entièrement d'accord (73%)
- Plutôt d'accord (20%)
- Plutôt en désaccord (0%)
- Pas d'accord du tout (0%)
- s/o (7%)

Question C

Le crois que les évaluations en valent la peine et c'est pour moi une bonne occasion d'apprendre.

- Entièrement d'accord (100%)
- Plutôt d'accord (0%)
- Plutôt en désaccord (0%)
- Pas d'accord du tout (0%)
- s/o (0%)

À quels endroits l'Ordre a-t-il rendu visite?

Au total, l'Ordre a effectué

37 évaluations systématiques de pharmacies communautaires et visites de suivi

5 évaluations systématiques de pharmacies en milieu hospitalier (hôpital)

1 inspection de relocalisation

3 inspections de rénovations majeures

4 inspections de nouvelles pharmacies

durant l'année 2017 dans les régions suivantes :

Richibucto	Grand-Sault	Bathurst
Tracadie-Sheila	Ste-Anne-de-Madawaska	Beresford
Caraquet	Kedgwick	Atholville
Lamèque	St. Stephen	St. George
Moncton	Fredericton	Quispamsis
Clair	Grand Bay	Hartland
Edmundston	Saint-Jean	Cap-Pelé

Comité des plaintes & Comité de discipline et de l'aptitude à exercer

En 2017, l'administrateur des plaintes a reçu un total de 34 plaintes ayant pour origine :

Les plaintes sont traitées par trois parties prenantes

(en vertu des paragraphes 78 (1) et (2) de la Loi de 2014 sur les pharmaciens du Nouveau-Brunswick) :

1. **Administrateur des plaintes :** il peut renvoyer les plaintes au comité des plaintes ou peut choisir de mener une enquête. Il peut également prendre et mettre en œuvre des décisions sans la participation du comité des plaintes
2. **comité des plaintes :** il examine et règle les plaintes ou les renvoie au comité de discipline et de l'aptitude à exercer
3. **comité de discipline et de l'aptitude à exercer :** il examine et règle les plaintes qui lui ont été renvoyées par l'administrateur des plaintes ou le comité des plaintes

Règlement : À la fin de 2017,

11 plaintes ont été réglées dans le cadre d'une entente conclue entre l'intimé et l'administrateur des plaintes en vertu du paragraphe 78(2) de la Loi sur la pharmacie

8 plaintes ont été jugées à l'extérieur du champ d'application de l'Ordre

7 plaintes sont toujours en cours

6 plaintes ont été abandonnées

2 plaintes ont été renvoyées au Comité des plaintes

Aucune plainte n'a été renvoyée au comité de discipline et d'aptitude

Prix en pharmacie du Nouveau-Brunswick

Lors du gala de remise des prix de la Conférence sur la pharmacie au Nouveau-Brunswick de 2017, des prix ont été décernés au nom de l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick aux personnes suivantes :

Moira Wilson
Prix pour services méritoires à la profession

Ce prix peut être remis à tout membre de l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick qui a rendu des services considérables à la profession de pharmacie.

Janet MacDonnell
Prix pour services méritoires à l'Ordre

Ce prix peut être remis à tout membre de l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick qui a rendu des services considérables à l'Ordre, au Conseil ou au bureau de l'Ordre.

Daniel Allain
Prix coéquipier modèle en pharmacie

Ce prix est remis à un ou des membres qui ont fait preuve d'un engagement particulier au travail d'équipe dans le cadre d'un lieu d'exercice de la pharmacie.

En 2017, l'Association des pharmaciens du Nouveau-Brunswick a rendu hommage aux membres suivants pour leur service exceptionnel et leur contribution remarquable à la collectivité.

Diane Young
Prix Bowl of Hygeia de Pfizer Consumer Healthcare

Rend hommage à un pharmacien de longue date qui a contribué de façon exceptionnelle à sa collectivité et à sa profession.

Jill Lawrence et Mallory Price
Prix Scott Knowles du nouveau praticien

Rend hommage à un nouveau pharmacien pour une innovation à l'origine d'un service exceptionnel et pour son apport remarquable à sa collectivité.

Membres du conseil - 2017

Première rangée (de gauche à droite) : Miranda Barnes, Janet MacDonnell, Jonathan Walsh, Mario Levesque, Sam Lanctin, Katrina Mulherin, Anna Riordon. Deuxième rangée (de gauche à droite) : Martine Savoie, Michele Keirstead, Brian King, Erik de Jong, Adele Wallace, Marline Cormier, Susan Mansour (Absents : Jacquie Jackson, Robert Roscoe, Marc-Antoine Chiasson)

L'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick est régi par un conseil composé de :

Président : Mario Levesque
Président désigné: Jonathan Walsh
Présidente sortant : Janet MacDonnell

Pharmaciens élus :

Région 1: Jonathan Walsh
Région 2: Adele Wallace
Région 3: Brian King
Région 4: Anna Riordon
Région 5: Jacquie Jackson
Région 6: Robert Roscoe
Région 7: Marline Cormier

Techniciens en pharmacie élus :

Région 8: Michelle Keirstead
Région 9: Miranda Barnes

Représentants du public nommés par le gouvernement :

Marc-Antoine Chiasson
Erik de Jong
Martine Savoie

École de pharmacie :

Susan Mansour, Dalhousie University

Vous trouverez de l'information concernant les décisions du Conseil sur le site Web www.nbpharmacists.ca

Comités et membres en 2017

Comité executif

Mario Levesque *(président)*
Jonathan Walsh
Janet MacDonnell
Sam Lanctin *(membre d'office)*

Comité des inscriptions

Jacquie Jackson *(présidente)*
Heather Leblanc
Michael Kemp
Susan Mansour
Susan Harley
Steve Doucet
Mario Levesque *(membre d'office)*
Katrina Mulherin *(membre d'office)*
Emily Mariasine *(membre d'office)*

Comité de gouvernance

Janet MacDonnell *(présidente)*
Erik de Jong
Heidi Liston
Nathan McCormick
Adele Wallace
Mario Levesque *(membre d'office)*
Sam Lanctin *(membre d'office)*

Comité d'exercice de la profession

Courtney Bétournay *(présidente)*
Anna Riordon
Diane Young
Darlene Currie
Miranda Barnes
Bev Dawson
Mario Levesque *(membre d'office)*
Heather Christ *(membre d'office)*
Katrina Mulherin *(membre d'office)*
Susan Mansour *(representant de l'école de pharmacie de l'Université Dalhousie)*

Comité des finances

Judith Seymour *(présidente)*
Michael Shaw
Renée Erb
Erik de Jong
Mario Levesque *(membre d'office)*

Comité du personnel

Martine Savoie *(présidente)*
Jonathan Walsh
Mario Levesque

Comité de formation professionnelle continue

Vacant *(président)*
Jacquie Jackson
Andrea Landry
Gary Meek
Leslie Manuel
Kathleen Nason
Michelle Keirstead
Susan Mansour
Mario Levesque *(membre d'office)*
Katrina Mulherin *(membre d'office)*

Comité des prix

Jonathan Walsh *(président)*
Robert Roscoe
Chantal Michaud
Brett Jackson
Mario Levesque *(membre d'office)*
Karen DeGrace *(membre d'office)*

Comité des mises en candidature

Nathan McCormick *(président)*
Janet MacDonnell
Erik de Jong
Kathleen Nason
Danny Allain
Jonathan Walsh
Mario Levesque *(membre d'office)*
Sam Lanctin *(membre d'office)*

Comité des plaintes & Comité de discipline et de l'aptitude à exercer

Greg MacFarlane *(président)*
Martine Chiasson *(vice-présidente)*
Brian King *(vice-président)*
Hugh Ellis *(président)*
Kevin Haché *(vice-président)*
Trudi Buote *(vice-présidente)*
Carole Theriault
Laurie Rideout
Julie Leger
Sanjay Mahabir
Belinda Babin
Ronald Ouellette
April Berry
Nicolas Basque
Heather LeBlanc
Miranda Barnes
Melissa Benoit
Mario Levesque
Andree Savoie
Priscilla Gordon
Phil Paradis
Stephanie Moulton
Emery Rogers
Glenn Whiteway
Kevin Haché
Martine Savoie
Erik de Jong
Hugh Ellis
Bonnie White
Trudi Buote
Diane Brideau-Laughlin
Catherine Rouanes
Phil Desrosiers
Aldea Landry
Craig McDermott
Raymond Bourgeois
Stephanie Keith (Estey)

GWC | GREEN WEBBER COMPANY
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

53 King Street, Suite 200
Saint John | New Brunswick | E2L 1G5
506.632.3000 | www.GWCo.ca

INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT

To the Members of New Brunswick College of Pharmacists

We have audited the accompanying financial statements of New Brunswick College of Pharmacists, which comprise the statement of financial position as at December 31, 2017 and the statements of operations, changes in net assets and cash flows for the year then ended, and a summary of significant accounting policies and other explanatory information.

Management's Responsibility for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of these financial statements in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Auditor's Responsibility

Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit. We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that we comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the financial statements are free from material misstatement.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the financial statements. The procedures selected depend on the auditor's judgment, including the assessment of the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, the auditor considers internal control relevant to the entity's preparation and fair presentation of the financial statements in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control. An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by management, as well as evaluating the overall presentation of the financial statements.

We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

Opinion

In our opinion, the financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of New Brunswick College of Pharmacists as at December 31, 2017 and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations.

Green Webber Company

GREEN WEBBER COMPANY
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS
Network Member Firm of
PORTER HÉTU INTERNATIONAL
Saint John, New Brunswick

Green Webber Company is a registered business name of Rosborough and Company Professional Corporation

Porter Hétu International

April 9, 2018

NEW BRUNSWICK COLLEGE OF PHARMACISTS
Statement of Financial Position
December 31, 2017

	2017	2016
ASSETS		
CURRENT		
Cash	**$ 1,289,107**	$ 1,306,506
Harmonized sales tax recoverable	**455**	-
Prepaid expenses	**4,640**	222
	1,294,202	1,306,728
PROPERTY AND EQUIPMENT *(Note 4)*	**34,503**	29,450
INTANGIBLE ASSETS *(Note 5)*	**27,541**	45,902
LONG TERM INVESTMENTS *(Note 6)*	**1,829,704**	1,618,070
	$ 3,185,950	$ 3,000,150
LIABILITIES AND NET ASSETS		
CURRENT		
Accounts payable	**$ 621**	$ 8,517
Harmonized sales tax payable	**-**	5,749
Deferred income	**1,139,040**	1,085,300
	1,139,661	1,099,566
NET ASSETS		
Accumulated operating surplus	**216,585**	282,514
Restricted for special purpose *(Note 7)*	**989,137**	993,883
Restricted for specific purpose *(Note 7)*	**840,567**	624,187
	2,046,289	1,900,584
	$ 3,185,950	$ 3,000,150

ON BEHALF OF THE BOARD

_____ *Director*

_____ *Director*

Porter Hétu International

NEW BRUNSWICK COLLEGE OF PHARMACISTS
Statement of Operations
Year Ended December 31, 2017

	Budget 2017	**Total 2017**	Total 2016
REVENUES AND DUES			
Licensed pharmacists - dues	$ 846,000	**$ 847,056**	$ 817,866
Certificates of accreditation - community	244,200	**250,780**	244,080
Registration, examination fee and other	77,800	**76,566**	68,032
Licensed technician	72,500	**31,150**	17,200
Disciplinary assessments	8,000	**15,000**	12,600
Certificates of accreditation - hospitals	14,300	**14,300**	14,040
Certificates	15,350	**12,450**	30,300
Inactive pharmacists- dues	6,000	**6,400**	6,435
Licensed students - dues	5,500	**5,200**	4,800
Licensed certified dispensers - dues	1,880	**1,880**	1,104
Inactive certified dispensers - dues	200	**200**	195
Inactive pharmacy technician	-	**100**	-
	1,291,730	**1,261,082**	1,216,652
EXPENDITURES			
Administrative- Schedule 1	996,829	**924,495**	867,160
General- Schedule 1	67,000	**111,233**	57,056
Educational-Schedule 1	39,850	**36,469**	35,921
Meetings- Schedule 1	121,950	**99,371**	96,605
Grants and assessments- Schedule 1	35,557	**35,557**	34,690
	1,261,186	**1,207,125**	1,091,432
EXCESS OF REVENUES AND DUES OVER EXPENDITURES FROM OPERATIONS	30,544	**53,957**	125,220
OTHER INCOME			
Gain (loss) on disposal of investments	-	**3,240**	(790)
Investment income	-	**70,441**	69,328
Fair market value adjustment of investments	-	**18,067**	42,628
	-	**91,748**	111,166
EXCESS OF REVENUES AND DUES OVER EXPENDITURES	$ 30,544	**$ 145,705**	$ 236,386

Porter Hétu International

NEW BRUNSWICK COLLEGE OF PHARMACISTS
Statement of Changes in Net Assets
Year Ended December 31, 2017

	Accumulated Operating Surplus 2017	Restricted for Special Purposes 2017	Restricted for Specific Purpose 2017	**Total 2017** 2017	Total 2016 2016
***NET ASSETS - BEGINNING OF YEAR**	$ 282,514	$ 993,883	$ 624,187	**$ 1,900,584**	$ 1,664,198
	145,705	-	-	**145,705**	236,386
	-	(157,790)	157,790	**-**	-
	(125,220)	95,220	30,000	**-**	-
	(86,414)	57,824	28,590	**-**	-
NET ASSETS - END OF YEAR	$ 216,585	$ 989,137	$ 840,567	**$ 2,046,289**	$ 1,900,584

*Excess of revenues and dues over expenditures
Transfer of investments to legal reserve-litigation
Allocation from operating surplus
Investment income allocation

Porter Hétu International